



Assemblée générale

Distr. générale
9 mars 2018
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 154 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission de l'Organisation
des Nations Unies pour la stabilisation
en République démocratique du Congo**

Budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 : dépenses supplémentaires

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	3
A. Vue d'ensemble	3
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	4
II. Ressources humaines	7
III. Ressources financières	18
IV. Analyse des dépenses supplémentaires prévues	19
V. Financement de l'appui à la tenue des élections présidentielle et législatives	20
VI. Décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre	20



Résumé

Le présent rapport contient une demande d'autorisation d'engagement de dépenses, sans mise en recouvrement, d'un montant brut de 84 467 300 dollars (montant net : 83 768 500 dollars) au titre de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019. Cette proposition fait suite à la résolution [2348 \(2017\)](#) dans laquelle le Conseil de sécurité a demandé à la MONUSCO de fournir une assistance technique et un soutien logistique dans le cadre du processus électoral, selon qu'il conviendrait et en coordination avec les autorités congolaises. Conformément à ce mandat, la présente proposition se fonde sur l'issue des dernières consultations tenues avec la Commission électorale nationale indépendante sur la nature et le degré de l'appui fourni par la Mission. Ce rapport doit être lu parallèlement au rapport du Secrétaire général sur le budget de la MONUSCO pour l'exercice 2018/19, paru sous la cote [A/72/784](#).

Le projet de budget de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, prévoyant des dépenses d'un montant brut de 1 153 468 800 dollars (montant net : 1 126 039 800 dollars), a été présenté à l'Assemblée générale le 9 mars 2018. Le présent additif expose les crédits dont a besoin la Mission pour appuyer les opérations électorales, calculés sur la base des dernières estimations. Les modalités de l'appui continuent d'être affinées en tenant compte des principaux faits électoraux nouveaux et des consultations tenues avec la Commission électorale nationale indépendante au sujet du soutien logistique requis.

Les dépenses supplémentaires prévues (84 467 300 dollars) portent à un montant brut total de 1 237 936 100 dollars (montant net : 1 209 808 300 dollars) le projet de budget pour le fonctionnement de la MONUSCO au cours de l'exercice 2018/19.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Montant alloué (2017/18)	Projet de budget	Dépenses	Total
			supplémentaires prévues (2018/19)	
Militaires et personnel de police	561 017,6	559 801,4	–	559 801,4
Personnel civil	270 173,6	258 979,0	9 312,9	268 291,9
Dépenses opérationnelles	310 656,9	334 688,4	75 154,4	409 842,8
Montant brut	1 141 848,1	1 153 468,8	84 467,3	1 237 936,1
Recettes provenant des contributions du personnel	28 850,5	27 429,0	698,8	28 127,8
Montant net	1 112 997,6	1 126 039,8	83 768,5	1 209 808,3
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	1 141 848,1	1 153 468,8	84 467,3	1 237 936,1

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section V du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) dans sa résolution 1925 (2010).
2. Le projet de budget de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, prévoyant des dépenses d'un montant brut de 1 153 468 800 dollars (montant net : 1 126 039 800 dollars), a été présenté à l'Assemblée générale le 9 mars 2018 (A/72/784).
3. Dans sa résolution 2348 (2017), le Conseil de sécurité a demandé à la MONUSCO de fournir une assistance technique et un soutien logistique dans le cadre du processus électoral, selon qu'il conviendrait et en coordination avec les autorités congolaises, l'équipe de pays des Nations Unies et les acteurs régionaux et internationaux, afin de faciliter le déroulement du cycle électoral, en particulier en engageant un dialogue régulier et portant sur les questions de fond avec la Commission électorale nationale indépendante.
4. Le 5 novembre 2017, la Commission électorale nationale indépendante a publié un calendrier électoral, dans lequel elle indiquait que l'élection présidentielle et les élections législatives nationales et provinciales auraient lieu le 23 décembre 2018. Depuis que la Commission a publié le calendrier et adressé à la MONUSCO une demande officielle d'assistance, la Mission a mis au point un concept et un plan opérationnel aux fins de l'assistance électorale et a commencé à prévoir les modalités de son appui et à définir ses besoins en tenant compte des derniers faits nouveaux sur le plan électoral. Elle continue d'aider la Commission à ajuster sa stratégie opérationnelle en vue des élections. Les dernières évolutions de la situation sont présentées dans les rapports du Secrétaire général sur la MONUSCO (S/2018/174) et sur l'évolution de la mise en œuvre de l'accord politique du 31 décembre 2016 (S/2018/128).
5. Il est prévu qu'un montant supplémentaire de 84 467 300 dollars sera nécessaire pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 afin de financer le déploiement d'un maximum de 157 membres du personnel civil au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), 30 aéronefs et des dépenses opérationnelles diverses, en vue d'appuyer les tâches confiées à la Mission relatives aux élections.
6. Par conséquent, le budget total proposé au titre de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 s'élève à un montant brut de 1 237 936 100 (montant net : 1 209 808 300 dollars), et comprend un montant brut de 1 153 468 800 dollars (montant net : 1 126 039 800 dollars) affecté au fonctionnement de la Mission et le montant brut supplémentaire de 84 467 300 dollars (montant net : 83 768 500 dollars) affecté à l'appui fourni par la Mission aux élections en République démocratique du Congo.
7. Le cadre de budgétisation axée sur les résultats présenté dans le projet de budget pour l'exercice 2018/19 (A/72/784) inclut les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les produits relatifs à l'appui fourni par la Mission aux opérations électorales.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

8. Dans sa résolution 2348 (2017), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MONUSCO jusqu'au 31 mars 2018 et a demandé à la Mission de fournir une assistance technique et un soutien logistique dans le cadre du processus électoral. Le 30 novembre 2017, à la suite de la publication du calendrier électoral et d'une demande officielle d'assistance émanant de la Commission électorale nationale indépendante, la MONUSCO a présenté un plan de soutien logistique, qui se fonde sur une répartition des tâches définie d'un commun accord, des hypothèses de base et des risques, et sur lequel reposent les besoins en matière de personnel et de financement du présent projet de budget.

Contexte politique

9. Alors que croissaient l'incertitude autour du transfert de pouvoir et l'instabilité, l'accord politique négocié par l'Union africaine le 18 octobre 2016 a été considéré comme n'étant pas suffisamment inclusif, et l'instabilité politique s'est aggravée à mesure qu'approchait la fin du mandat (19 décembre 2016) du Président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila. Afin d'obtenir un accord politique plus inclusif, le Président Kabila a demandé à la Conférence épiscopale nationale du Congo de servir de médiateur dans les négociations. Les efforts de médiation ont abouti le 31 décembre 2016 à la signature d'un accord de transition décisif par les principaux acteurs politiques. L'accord prévoyait ce qui suit : le Président Kabila ne briguerait pas de troisième mandat, la Constitution ne serait pas modifiée, le mouvement politique du Rassemblement désignerait le nouveau Premier Ministre, et Étienne Tshisekedi dirigerait le Conseil national de suivi de l'accord et du processus électoral qui allait être créé. En outre, conformément à l'accord, des élections devaient être tenues d'ici à décembre 2017 (sauf si le Gouvernement de transition, le Conseil national de suivi de l'accord et du processus électoral et la Commission électorale nationale indépendante en décidaient autrement). L'application de l'accord a par la suite été repoussée pendant la plus grande partie de 2017 et rendue encore plus compliquée par la mort d'Étienne Tshisekedi. En octobre 2017, la Commission, le Conseil national de suivi de l'accord et du processus électoral et le Gouvernement de transition se sont enfin réunis, ouvrant la voie à la publication, le 5 novembre 2017 par la Commission, du calendrier électoral, dans lequel elle a indiqué que l'élection présidentielle et les élections législatives nationales et provinciales auraient lieu le 23 décembre 2018.

10. Les représentants des garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, à savoir l'Union africaine, l'ONU, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe, se sont réunis le 22 novembre 2017 au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba. L'objectif de cette réunion était d'examiner l'état d'avancement des préparatifs des élections en République démocratique du Congo et de coordonner le soutien régional et international aux opérations électorales. À l'issue des débats, les garants de l'Accord-cadre se sont de nouveau engagés à aider la République démocratique du Congo à mener à bien, au moyen d'élections crédibles et transparentes, une transition pacifique et démocratique, conformément à l'accord du 31 décembre 2016, se sont félicités de la publication par la Commission électorale nationale indépendante du calendrier prévoyant la tenue de l'élection présidentielle et des élections législatives nationales et provinciales le 23 décembre 2018, et ont demandé à toutes les parties prenantes de créer les conditions nécessaires à la tenue rapide d'élections pacifiques et crédibles. Ils ont en particulier exhorté le Gouvernement : à fournir, en temps opportun, les ressources financières et logistiques nécessaires à l'exécution du calendrier électoral ;

à assurer l'espace politique requis dans l'ensemble du pays, notamment en garantissant le respect de la liberté de réunion pacifique et un accès équitable aux médias d'État ; à appliquer pleinement et efficacement les mesures de confiance prévues dans l'accord du 31 décembre 2016.

Concept des opérations

11. Le calendrier électoral prévoit que l'élection présidentielle et les élections législatives nationales et provinciales auront lieu en même temps, le 23 décembre 2018. Les sénateurs et les gouverneurs seront élus au suffrage indirect en mars 2019 et les élections locales se tiendront entre septembre 2019 et janvier 2020. Un certain nombre de lois essentielles devront être adoptées et des conditions d'ordre principalement financier et logistique devront être remplies pour que le calendrier soit respecté. Le 30 novembre 2017, après que la Commission électorale nationale indépendante a publié le calendrier et adressé une demande d'assistance officielle à la MONUSCO, la Mission a présenté un plan de soutien logistique, qui se fonde sur une répartition des tâches définie d'un commun accord, des hypothèses de base et des risques. La présentation de ce plan était l'une des conditions préalables mentionnées dans le calendrier.

12. Les hypothèses de base concernant l'assistance technique et le soutien logistique fournis par la MONUSCO dans le cadre du processus électoral ont évolué au fil du temps en fonction : des précédentes initiatives d'appui électoral en République démocratique du Congo; des enseignements tirés de l'appui fourni à la mise à jour de la liste des électeurs pendant l'exercice 2016/17; de l'évaluation des besoins électoraux menée par la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques. Les hypothèses de planification actuelles sont conformes aux tâches prescrites par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2348 (2017) et aux recommandations issues de l'examen stratégique de 2017 en ce qui concerne les priorités stratégiques de la Mission, et se fondent sur la répartition convenue des tâches et des responsabilités entre la MONUSCO, la Commission électorale nationale indépendante et le programme d'appui au processus électoral en République démocratique du Congo géré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

13. Le soutien logistique aux élections exigera la distribution de matériel sensible et non sensible, qui aura été acheminé depuis les centres de réception vers différents sites. Les opérations seront divisées entre 3 centres de réception, 15 pôles de distribution, 232 sites et environ 91 000 bureaux de vote. La Mission sera responsable des 3 centres de réception, des 15 pôles de distribution, de 115 sites et de 14 zones sensibles. Les zones sensibles sont définies comme des lieux difficiles d'accès, soit pour des raisons de sécurité soit à cause de l'état des routes. Les autres centres d'opérations seront placés sous la responsabilité de la Commission électorale nationale indépendante.

14. Au total, la MONUSCO acheminera par avion 15 000 tonnes de matériel jusqu'aux centres de distribution. Elle transportera ensuite par hélicoptère le matériel électoral jusqu'à 115 sites et 14 zones sensibles. Le plan logistique prévoit le déploiement de matériel non sensible sur une période de 70 jours, suivi du déploiement de matériel sensible sur une période de 50 jours, puis la récupération du matériel sensible et la démobilisation des moyens de transport, dont les aéronefs, et du personnel.

Calendrier

15. Il est prévu que la phase opérationnelle du projet de soutien logistique au processus électoral dure 162 jours : 10 jours pour la mobilisation, 70 jours pour la

distribution de matériel non sensible, 12 jours de pause dans les opérations, 50 jours pour le déploiement de matériel sensible et 20 jours pour la récupération de ce matériel et la démobilisation des moyens de transport, dont les aéronefs, et du personnel.

16. La bonne exécution de ce projet se fera en trois phases.

Phase I : planification (1^{er} novembre 2017-28 février 2018)

17. Durant la phase de planification, la Mission a amélioré ses plans tactiques, lancé le processus de recrutement du personnel essentiel chargé de la planification préalable et contrôlé l'exécution des étapes qui venaient avant celles relevant de sa responsabilité afin de s'assurer que le calendrier et les étapes de son plan logistique étaient toujours viables. Un inventaire des risques a également été mis au point, accompagné de mesures de contrôle interne. Des discussions sur des questions techniques ont été tenues avec la Commission électorale nationale indépendante pour confirmer le poids du matériel, sensible ou non sensible, et les délais de déploiement. La Mission a examiné tous les besoins et toutes les questions qui auraient une incidence significative sur son calendrier et son budget, tels que le type et la quantité de matériel déployé, et élaboré des stratégies d'atténuation.

Phase II : mobilisation et déploiement (1^{er} mars-23 décembre 2018)

18. Durant la phase de mobilisation et de déploiement, la Mission mobilisera ses principaux moyens aériens et coordonnera ses activités avec ses partenaires afin que les autres moyens mis à disposition soient déployés en temps voulu. Les opérations sont entièrement mises en place et seront suivies de près. Les risques et les modifications devront d'abord être examinés avec la Commission électorale nationale indépendante afin qu'il n'y ait pas de problème et seront ensuite portés à l'attention des hauts responsables de la Mission en vue d'être débattus plus avant avec différents partenaires. En particulier, pour respecter les engagements pris par l'ONU, tous les aéronefs nécessaires au déploiement de matériel non sensible devront être repositionnés et déployés dans la zone de la Mission d'ici au 1^{er} juillet 2018.

*Phase III : récupération du matériel et fin des opérations
(24 décembre 2018-31 janvier 2019)*

19. Au cours de la phase de récupération et de fin des opérations, le matériel électoral sera collecté et remis à la Commission électorale nationale indépendante. Le personnel et les moyens de la Mission consacrés au processus électoral seront démobilisés rapidement après l'achèvement des opérations.

Risques

20. Un certain nombre de risques politiques et opérationnels associés au processus électoral pourraient nuire à la légitimité, au caractère inclusif et à la crédibilité des élections en République démocratique du Congo. Ces risques peuvent avoir une incidence sur les délais fixés et donc sur les ressources financières dont la Mission a besoin pour appuyer les élections. Il s'agit notamment de retards dans l'acceptation des listes électorales, de problèmes quant à la faisabilité du calendrier électoral, qui pourraient exacerber les tensions politiques, et du risque de troubles sociaux et d'aggravation de la violence dans les zones sensibles, en particulier dans les centres urbains. La réputation de l'ONU et de la MONUSCO serait également fortement menacée si la Mission n'était pas en mesure de tenir les engagements pris et était considérée comme la cause de retards importants.

II. Ressources humaines

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a		Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile	Total partiel			
Bureau de l'appui électoral									
Emplois de temporaire proposés 2018/19	–	–	3	18	1	22	2	31	55
Division des affaires politiques									
Emplois de temporaire proposés 2018/19	–	1	2	–	–	3	–	–	3
Centre d'appui à la mission									
Emplois de temporaire proposés 2018/19	–	–	2	7	8	17	–	3	20
Groupe de la sécurité aérienne									
Emplois de temporaire proposés 2018/19	–	–	–	2	–	2	–	–	2
Section des ressources humaines									
Emplois de temporaire proposés 2018/19	–	–	–	1	2	3	–	–	3
Section des technologies									
Emplois de temporaire proposés 2018/19	–	–	–	–	2	2	–	1	3
Section des transports aériens									
Emplois de temporaire proposés 2018/19	–	–	–	10	13	23	–	–	23
Section du contrôle des mouvements									
Emplois de temporaire proposés 2018/19	–	–	–	–	11	11	–	30	41
Section des approvisionnements essentiels									
Emplois de temporaire proposés 2018/19	–	–	–	–	2	2	–	–	2
Section des transports									
Emplois de temporaire proposés 2018/19	–	–	–	–	5	5	–	–	5
Total des emplois de temporaire									
Effectif proposé (2018/19)	–	1	7	38	44	90	2	65	157

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Bureau de l'appui électoral

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 22 emplois de temporaire (1 P-5, 2 P-4, 18 P-3 et 1 agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 emplois de temporaire (2 agents des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 31 emplois de temporaire

21. Afin de fournir une assistance technique et un soutien logistique dans le cadre du processus électoral, comme prévu dans la résolution 2348 (2017) du Conseil de sécurité, la Mission a besoin d'un nombre suffisant d'experts électoraux chevronnés pour renforcer sa structure électorale et donner des conseils à la Commission électorale nationale indépendante, au niveau central et dans les provinces. Le calendrier électoral publié le 5 novembre 2017 prévoyant la tenue de l'élection présidentielle et des élections législatives nationales et provinciales pour le 23 décembre 2018 est extrêmement serré. Compte tenu des considérations sociales, des problèmes de sécurité et des contraintes financières, l'assistance électorale fournie par la MONUSCO sera déterminante pour la préparation des élections.

22. Il est proposé de créer un emploi de temporaire de spécialiste hors classe des affaires électorales (règlement des différends) (P-5). Le titulaire prodiguera des conseils sur des questions juridiques et le règlement des différends à la Commission électorale nationale indépendante et à d'autres institutions nationales concernées par les élections; analysera les dispositions juridiques de la Constitution et de la législation électorale et recensera les domaines où les bonnes pratiques ne sont pas appliquées; évaluera les facteurs risquant de déclencher des différends électoraux; fournira une synthèse de l'analyse faite pour permettre à la Commission et aux parties prenantes de comprendre les raisons de toute modification proposée; collaborera avec les sections de la Mission qui interviennent dans l'assistance électorale, comme le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme, afin de faire connaître les questions juridiques et conflictuelles susceptibles d'avoir une incidence sur l'acceptation des résultats des élections dans un climat pacifique.

23. Il est proposé de créer un emploi de temporaire de spécialiste des affaires électorales (administration électorale) (P-4). Le titulaire donnera à la Commission électorale nationale indépendante des conseils sur les meilleures pratiques d'administration des élections en matière de planification, d'exécution et de suivi, et aidera le personnel de la Commission à faire en sorte que l'administration des élections se fasse correctement dans le respect des lois et règlements pertinents et des normes internationales.

24. Il est proposé de créer un emploi de temporaire de spécialiste des affaires électorales (conception de base de données) (P-3). Le titulaire donnera des conseils à la Commission électorale nationale indépendante sur la conception et l'élaboration des cartes électorales; aidera le centre national de traitement des données à analyser les risques éventuels et à mettre au point une stratégie pour établir un système de sécurité et protéger ainsi les logiciels et le matériel; prodiguera des conseils en ce qui concerne les données électorales, y compris les fichiers électoraux et les résultats des élections, et surveillera les flux de données électorales; donnera des avis sur les questions de sécurité, pour veiller à ce que le serveur de la Commission soit protégé contre le piratage, sur la mise en place de mécanismes de redondance et sur un système de détection des intrusions; conseillera la Commission quant à la conception et à la création d'un site de réplique des données; aidera à l'achat de matériel informatique et de matériel de communications pour la Commission.

25. Il est proposé de créer un emploi de temporaire de spécialiste des affaires électorales/administrateur de région (P-3). Le titulaire sera responsable de neuf bureaux provinciaux et servira d'agent de liaison entre le Bureau de l'appui électoral et les principaux centres et de premier point de contact pour toutes les questions sur le terrain; centralisera les demandes opérationnelles des bureaux provinciaux et les transmettra aux personnes compétentes au Bureau de l'appui électoral ou de la Commission électorale nationale indépendante; fournira des conseils techniques de base pour traiter les questions techniques et administratives sur le terrain; analysera les questions opérationnelles au niveau provincial et y répondra en proposant des solutions pragmatiques et rationnelles, conformes aux normes, règles et règlements de l'ONU.

26. Il est proposé de créer un emploi de temporaire de spécialiste des affaires électorales (suivi du matériel) (P-3). En liaison avec l'équipe d'appui à la Mission déployée dans les aéroports et les entrepôts, le titulaire fournira des conseils techniques à la Commission électorale nationale indépendante sur l'ensemble des questions de suivi du matériel; aidera à créer et à rendre opérationnels des outils de suivi et à normaliser la gestion du système de suivi; conseillera la Commission sur la consolidation de données de suivi fiables; guidera la Commission dans le suivi du

matériel électoral pendant les phases de déploiement, de distribution et de récupération; appuiera l'inventaire du matériel dans les entrepôts.

27. Il est proposé de créer un emploi de temporaire de spécialiste des affaires électorales (organisation de la société civile) (P-3). Le titulaire donnera des conseils à la Commission électorale nationale indépendante sur : le recensement des organisations de la société civile ; l'élaboration d'un plan d'opération concernant les activités de la société civile ; la mise au point de stratégies visant à mieux informer les groupes minoritaires au sujet des élections ; l'adaptation des supports pédagogiques à l'intention des organisations de la société civile ; la formation des organisations de la société civile à l'éducation des électeurs.

28. Il est proposé de créer un emploi de temporaire de spécialiste des affaires électorales (planification logistique) (P-3). Le titulaire donnera des conseils à la Commission électorale nationale indépendante sur les questions de planification logistique; aidera la Commission, en collaboration avec l'appui à la Mission, à évaluer les besoins logistiques et à élaborer un plan logistique pour la réception, l'entreposage, le conditionnement, le déploiement, la distribution, la récupération et le stockage du matériel électoral sensible et non sensible; donnera des conseils sur la préparation aux besoins de soutien logistique à court, à moyen et à long terme; élaborera des lignes directrices sur les phases de déploiement et de récupération; orientera l'élaboration et la mise en place des outils nécessaires au suivi du matériel et au contrôle des activités électorales ; contribuera à la rédaction de manuels et de notes techniques visant à faciliter les activités opérationnelles ; commencera à délivrer et à administrer les documents de transport de marchandises et de personnel de la Commission pendant les phases de déploiement et de récupération du matériel électoral.

29. Il est proposé de créer un emploi de temporaire de spécialiste des affaires électorales (matériel électoral) (P-3). Le titulaire fournira des conseils techniques à la Commission électorale nationale indépendante sur : des questions relatives à l'entreposage du matériel électoral; l'évaluation de la gestion du matériel et des besoins en matière d'entreposage de la Commission; le recensement des entrepôts qui remplissent les conditions requises et respectent les normes prescrites et les exigences de la Commission; l'utilisation de logiciels aux fins de la gestion quotidienne des entrepôts; la sécurité des entrepôts.

30. Il est proposé de créer un emploi de temporaire de spécialiste des affaires électorales (dialogue et médiation) (P-3). Le titulaire conseillera la Commission électorale nationale indépendante sur la définition de cadres de consultation en vue des élections ; aidera la Commission à organiser et à superviser les activités des divers cadres de consultation ; donnera des recommandations à la Commission sur le renforcement des capacités des organisations de la société civile et des partis politiques afin d'encourager leur participation effective au processus électoral ; promouvra et développera l'esprit de tolérance et d'échange dans le cadre de dialogue et de médiation mis en place par la Commission.

31. Il est proposé de créer 10 emplois de temporaire de spécialiste des affaires électorales/coordonnateur des bureaux extérieurs (P-3) dans les villes suivantes : Beni, Gbadolite, Goma, Kalemie, Kamina, Kananga, Kisangani, Kwilu, Lubumbashi et Mbuji-Mayi. Les titulaires auront pour mission : d'aider le secrétaire exécutif provincial de la Commission électorale nationale indépendante à planifier et à exécuter des activités électorales et à assurer la coordination au niveau des provinces; de donner des conseils en vue de renforcer les compétences techniques de l'équipe de la Commission sur le terrain; de représenter le Bureau de l'appui électoral dans les activités et les réunions liées aux élections au niveau provincial; de garantir une coordination efficace entre la Commission et l'appui à la Mission au niveau

provincial; de suivre le déroulement des élections dans les zones dont ils sont responsables; de rédiger des rapports sur l'état d'avancement de la préparation des élections au niveau provincial.

32. Il est proposé de créer un emploi de temporaire de spécialiste des affaires électorales (règlement des différends) (P-3). Le titulaire veillera à ce que les opérations électorales se fassent dans le respect du cadre juridique de la République démocratique du Congo et des normes internationales; dirigera l'élaboration et l'exécution de programmes de formation et de renforcement des capacités techniques de la Commission électorale nationale indépendante et d'autres institutions électorales; dispensera une formation en matière de règlement des différends aux divers niveaux de l'appareil judiciaire; surveillera le traitement et le règlement des différends d'ordre juridique à tous les stades du processus électoral et fera rapport à ce sujet; contrôlera l'évaluation des facteurs risquant de déclencher des différends électoraux au niveau des provinces.

33. Il est proposé de créer un emploi de temporaire d'assistant administratif (Service mobile). Le titulaire aidera le Bureau de l'appui électoral en fournissant des services d'appui généraux ; rédigera et traitera plusieurs types de correspondance ; créera et tiendra à jour des dossiers et registres de référence ; gèrera le planning du Directeur ; aidera à la finalisation des rapports et à l'élaboration des documents en vue de leur distribution.

34. Il est proposé de créer un emploi de temporaire d'assistant d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour fournir un appui administratif au Bureau de l'appui électoral.

35. Il est proposé de créer un emploi de temporaire de spécialiste des affaires électorales (matériel électoral) (Volontaire des Nations Unies). Le titulaire fournira des conseils techniques à la Commission électorale nationale indépendante sur : des questions relatives à l'entreposage du matériel électoral ; l'évaluation de la gestion du matériel et des besoins en matière d'entreposage de la Commission ; le recensement des entrepôts qui remplissent les conditions requises et respectent les normes prescrites et les exigences de la Commission ; l'utilisation de logiciels aux fins de la gestion quotidienne des entrepôts.

36. Il est proposé de créer un emploi de temporaire de spécialiste des affaires électorales (planification logistique) (Volontaire des Nations Unies). Le titulaire, qui sera basé à Kinshasa, guidera et supervisera la planification logistique et la gestion des tâches et responsabilités de la Commission électorale nationale indépendante en vue de la tenue des élections au niveau national ; aidera la Commission à concevoir, à rédiger et à exécuter des plans de déploiement et de collecte du matériel électoral ; veillera à ce que les tâches logistiques de la Commission soient achevées en temps voulu.

37. Il est proposé de créer un emploi de temporaire de spécialiste des affaires électorales (suivi de la logistique) (Volontaire des Nations Unies). Le titulaire veillera à ce que la Commission électorale nationale indépendante ait un système complet et sûr lui permettant de suivre le matériel électoral et que le personnel de la Commission soit suffisamment formé à la gestion du système, et mettra en place des structures et des outils afin d'aider la Commission à suivre et à localiser le matériel électoral déployé.

38. Il est proposé de créer 19 emplois de temporaire de spécialiste des affaires électorales (logistique) (Volontaire des Nations Unies) dans les villes suivantes : Bandundu, Beni, Bukavu, Bunia, Dungu, Gbadolite, Gemena, Goma, Kalemie, Kamina, Kananga, Kindu, Kinshasa, Kisangani, Lubumbashi, Matadi, Mbandaka, Mbuji-Mayi et Tshikapa. Les titulaires guideront et superviseront la planification et

la gestion logistiques des attributions et des responsabilités de la Commission électorale nationale indépendante en ce qui concerne les élections au niveau des provinces ; aideront la Commission à concevoir, à rédiger et à exécuter des plans de déploiement et de collecte du matériel électoral au niveau provincial; mettront en place des structures et des outils afin d'aider la Commission à suivre et à localiser le matériel électoral déployé; assureront la liaison entre les autorités électorales et l'appui à la Mission; fourniront régulièrement des informations sur les progrès et les difficultés sur le terrain en matière d'opérations électorales afin que la Mission puisse réagir et adapter ses plans en conséquence.

39. Il est proposé de créer neuf emplois de temporaire de spécialiste des affaires électorales/coordonnateur des bureaux extérieurs (Volontaire des Nations Unies) dans les villes suivantes : Beni, Bunia, Dungu, Gemena, Kamina, Kindu, Matadi, Mbandaka et Tshikapa. Les titulaires seront chargés : de conseiller le secrétaire exécutif provincial de la Commission électorale nationale indépendante en ce qui concerne la planification et l'exécution des activités électorales et la coordination au niveau des provinces; de donner des conseils en vue de renforcer les compétences techniques de l'équipe de la Commission sur le terrain; de représenter le Bureau de l'appui électoral dans les activités et les réunions liées aux élections au niveau provincial; de garantir une coordination efficace entre la Commission et l'appui à la Mission au niveau provincial; de suivre le déroulement des élections dans les zones dont ils sont responsables; de rédiger des rapports sur l'état d'avancement de la préparation des élections au niveau des provinces.

40. Il est proposé de créer un emploi de temporaire d'officier traitant (P-4) et un emploi de temporaire d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques à New York, compte tenu de l'augmentation de la charge de travail prévue dans les domaines politique et technique, ainsi que pour fournir un appui administratif à la MONUSCO. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a été désigné par l'Assemblée générale point focal et coordonnateur de l'ONU pour les questions d'assistance électorale. La Division de l'assistance électorale veille à la cohérence et à l'homogénéité de l'assistance électorale fournie par l'ONU; met au point et diffuse la politique de l'ONU en matière d'élections et sert de mémoire institutionnelle électorale de l'Organisation; élabore et tient à jour un fichier d'experts électoraux internationaux capables de fournir une assistance technique; apporte aide et soutien aux composantes et aux projets de l'ONU sur le terrain dans le domaine des élections ; maintient des contacts avec des organisations régionales et intergouvernementales afin d'établir des arrangements de travail appropriés avec elles et d'éviter les doubles emplois.

41. L'officier traitant soutiendra l'Équipe intégrée des Nations Unies pour l'appui électoral tout au long du cycle électoral. Il donnera des conseils sur toute une série de questions électorales; participera à l'élaboration de stratégies politiques et techniques liées au processus électoral; effectuera un suivi des activités menées en République démocratique du Congo et dans la sous-région et évaluera les tendances susceptibles d'influer sur la situation politique et l'organisation des élections; établira des rapports analytiques sur les questions électorales en République démocratique du Congo; fera office de coordonnateur des questions électorales en République démocratique du Congo; procédera à des analyses, notamment sur la base d'évaluations sur le terrain; fournira des conseils sur l'assistance électorale.

42. L'assistant administratif aidera la Division de l'assistance électorale à fournir un appui en matière d'administration et de ressources humaines à l'Équipe intégrée des Nations Unies pour l'appui électoral. Il sera le point focal de la Division pour le recrutement de l'équipe électorale de la MONUSCO, en coordination avec des

partenaires des ressources humaines de la Mission et le Département de l'appui aux missions, et aidera à sélectionner des candidats à même de figurer sur fichier d'experts électoraux internationaux géré par la Division. Ces candidatures seront ensuite examinées par la MONUSCO.

Division des affaires politiques

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 3 emplois de temporaire (1 D-1 et 2 P-5)

43. La Division des affaires politiques fournit un appui politique à la réalisation des priorités stratégiques de la Mission, en mettant l'accent, en particulier, sur l'application de l'accord politique du 31 décembre 2016, de façon à poser les bases d'un scrutin crédible. Il est proposé de créer un emploi de temporaire de directeur adjoint (D-1) et deux emplois de temporaire de spécialiste hors classe des affaires politiques (P-5) pour fournir un appui direct aux missions de bons offices que mènent la Représentante spéciale du Secrétaire général et les dirigeants de la Mission dans les affaires régionales et multilatérales. La dynamique engagée vers la tenue des élections ne pourra être maintenue qu'avec la participation de la région et son appui durable. Il est donc impératif que la Représentante spéciale du Secrétaire général et les dirigeants de la Mission continuent de dialoguer non seulement avec les acteurs nationaux mais également avec les organisations et les partenaires régionaux afin de veiller à ce que l'organisation des élections progresse. À cet égard, il a été recommandé dans l'examen stratégique de la MONUSCO et de ses priorités mené en 2017 d'accroître les initiatives de sensibilisation et de collaboration avec les organisations au niveau régional en vue d'appuyer le processus politique en République démocratique du Congo et dans la région, dans l'optique notamment de créer un climat propice à la tenue d'élections.

44. Le Directeur adjoint sera chargé de suivre attentivement et d'analyser l'évolution de la situation dans la région des Grands Lacs et en Afrique australe ; d'entretenir des relations de travail avec les ambassades régionales, l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe et d'autres institutions régionales pour veiller à l'application de l'accord du 31 décembre 2016, au respect des mesures de confiance et à la progression du processus électoral ; de coordonner l'action menée par la Mission pour que soient respectées les obligations régionales énoncées dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo ; de coordonner les activités de l'équipe conjointe d'experts électoraux.

45. Les spécialistes hors classe des questions politiques seront chargés des tâches suivantes : appuyer le Directeur adjoint dans le suivi et l'analyse de l'évolution de la situation dans la région des Grands Lacs et en Afrique australe ; fournir une analyse approfondie de la dimension régionale des processus politiques et électoraux en République démocratique du Congo et déterminer les moyens à employer pour les appuyer ; entretenir des relations de travail avec les ambassades régionales, l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe et d'autres institutions régionales pour veiller à l'application de l'accord du 31 décembre 2016, au respect des mesures de confiance et à la progression du processus électoral ; contribuer à la coordination de l'action menée par la Mission pour que soient respectées les obligations régionales énoncées dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo.

Centre d'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 17 emplois de temporaire (1 P-5, 1 P-4, 7 P-3 et 8 agents du Service mobile)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 3 emplois de temporaire (3 Volontaires des Nations Unies)

46. Le Centre d'appui à la Mission est chargé de planifier et de coordonner un soutien logistique aux élections qui soit ininterrompu, économique et efficace. Conformément à la résolution 2348 (2017) du Conseil de sécurité, dans laquelle ce dernier a chargé la MONUSCO de fournir un soutien logistique au processus électoral, et selon la répartition convenue des tâches entre la MONUSCO, la Commission électorale nationale indépendante et les responsables du Projet d'appui au cycle électoral au Congo piloté par le PNUD, la Mission assistera la Commission dans la réception, le tri, la préparation et l'entreposage de 15 000 tonnes de matériel électoral à Kinshasa, Kisangani et Lubumbashi; elle assurera leur transport depuis les trois centres de réception vers 15 pôles différents puis en transférera près de la moitié à 129 antennes locales. Il importe que la Commission, la Mission et le Bureau de l'appui électoral se coordonnent tout au long de ces opérations, de manière que le personnel de la Commission soit tenu au courant des vols de livraison et de distribution et qu'il soit présent aux pôles et aux antennes locales pour réceptionner le matériel. Les livraisons doivent en outre être adaptées aux capacités d'entreposage et de transport terrestre et aérien de chaque pôle. Tout au long de ce processus, les pôles et le quartier général de la Mission coordonneront leur action et échangeront des analyses et des rapports quotidiens informant les personnes responsables du soutien logistique et technique des progrès, des retards, des capacités disponibles et des imprévus afin qu'elles soient en mesure de réagir, d'adapter les priorités, de réorienter les avions et de replanifier les activités sans compromettre l'ensemble des opérations. À l'issue du scrutin, la MONUSCO devra organiser la collecte de matériel sensible dans les lieux où elle l'avait livré.

47. Il est proposé de créer un emploi de temporaire de logisticien (hors classe) (P-5). Le titulaire sera chargé de la planification, de la supervision et de la coordination de toutes les activités menées à l'appui du processus électoral au quartier général de la Mission comme dans les pôles opérationnels, notamment la liaison avec l'équipe d'appui à la Mission et la transmission de rapports et d'analyses à celle-ci, la mise en place et l'entretien du matériel et des infrastructures appartenant à l'ONU, et l'appui au personnel des Nations Unies, aux vacataires et aux prestataires de services.

48. Il est proposé de créer un emploi de temporaire de logisticien (P-4). Le titulaire sera chargé de la planification, de la supervision et de la coordination de toutes les activités menées à l'appui du processus électoral dans les pôles opérationnels, notamment la liaison avec l'équipe d'appui à la Mission et la transmission de rapports et d'analyses à celle-ci, la mise en place et l'entretien du matériel et des infrastructures appartenant à l'ONU, et l'appui au personnel des Nations Unies, aux vacataires et aux prestataires de services.

49. Il est proposé de créer deux emplois de temporaire de logisticien (P-3) à Goma et à Kinshasa. Les titulaires planifieront le soutien logistique au processus électoral et coordonneront les dispositifs d'appui convenus avec les clients et les autres éléments d'appui au processus électoral, établiront des rapports et proposeront des analyses, assureront la liaison avec l'équipe d'appui à la Mission, s'occuperont de la mise en place et de l'entretien du matériel et des infrastructures appartenant à l'ONU, et fourniront un appui au personnel des Nations Unies, aux vacataires et aux prestataires de services.

50. Il est proposé de créer cinq emplois de temporaire de logisticien (P-3) à Kananga, à Kinshasa, à Kisangani, à Lubumbashi et à Mbandaka. Les titulaires seront chargés de la supervision et de la coordination de toutes les activités logistiques menées dans les pôles opérationnels auxquels ils auront été affectés, notamment la liaison avec l'équipe d'appui à la Mission et la transmission de rapports et d'analyses à celle-ci, la mise en place et l'entretien du matériel et des infrastructures appartenant à l'ONU, et l'appui au personnel des Nations Unies, aux vacataires et aux prestataires de services.

51. Il est proposé de créer six emplois de temporaire de logisticien (agent du Service mobile) à Bandundu, à Bunia, à Gemena, à Kalemie, à Kamina et à Kindu. Les titulaires seront chargés de la planification, de la supervision et de la coordination de toutes les activités logistiques menées dans les pôles opérationnels secondaires auxquels ils auront été affectés, notamment la liaison avec l'équipe d'appui à la Mission et la transmission de rapports et d'analyses à celle-ci, la mise en place et l'entretien du matériel et des infrastructures appartenant à l'ONU, et l'appui au personnel des Nations Unies, aux vacataires et aux prestataires de services.

52. Il est proposé de créer deux emplois de temporaire d'assistant administratif (agent du Service mobile) à Goma et à Kinshasa. Les titulaires seront chargés d'administrer les bureaux, de tenir les comptes et de gérer les finances, et assureront le suivi des dossiers individuels du personnel de la MONUSCO recruté sur le plan international affecté aux opérations électorales.

53. Il est proposé de créer trois emplois de temporaire de logisticien (Volontaire des Nations Unies). Les titulaires seront déployés dans les bureaux et entrepôts principaux de la Commission électorale nationale indépendante, avec laquelle ils seront chargés, en tant qu'interlocuteur principal, d'organiser les opérations logistiques de manière que le matériel électoral soit fourni en temps voulu et de manière coordonnée.

Groupe de la sécurité aérienne

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 emplois de temporaire (2 P-3)

54. Il est proposé de créer deux emplois de temporaire de spécialiste de la sécurité aérienne (P-3). Les titulaires inspecteront les avions, les aéroports et les hélicoptères, s'occuperont du recensement et de la gestion des risques et mèneront des enquêtes sur les accidents d'aviation survenus dans le cadre de l'appui au processus électoral.

Section des ressources humaines

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 3 emplois de temporaire (1 P-3 et 2 agents du Service mobile)

55. Il est proposé de créer trois emplois de temporaire de spécialiste des ressources humaines (1 P-3 et 2 agents du Service mobile), afin d'assurer le recrutement, la coordination de l'entrée en fonctions et l'administration du personnel affecté aux activités d'appui au processus électoral.

56. Le spécialiste des ressources humaines (P-3) donnera des conseils concernant l'interprétation et l'application des politiques, règlements et règles, et coordonnera la gestion et l'administration de tous les titulaires d'emplois de temporaire affectés aux activités d'appui au processus électoral.

57. Un des spécialistes des ressources humaines (agent du Service mobile) sera chargé de recruter les candidats aux postes créés à l'appui du processus électoral, en collaborant avec les responsables du poste à pourvoir pour définir les fonctions de

chaque poste, élaborer les avis de vacance et examiner la recevabilité et la pertinence des candidatures. Il assurera également le suivi du recrutement jusqu'à ce que le poste soit pourvu, et proposera d'apporter des modifications ou des révisions aux procédures tout au long du processus de recrutement. Enfin, il sera chargé d'appuyer l'entrée en fonctions, l'administration et la cessation de service du personnel recruté temporairement pour appuyer les élections.

58. L'autre spécialiste des ressources humaines (agent du Service mobile) sera chargé de définir les fonctions des vacataires, d'élaborer les avis de vacance de poste, de sélectionner, en collaboration avec les responsables du poste à pourvoir, les candidatures recevables, d'administrer les contrats des vacataires et d'encadrer les différentes étapes de la cessation de service en fin d'affectation.

Section des technologies

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 emplois de temporaire (2 agents du Service mobile)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 emploi de temporaire (1 Volontaire des Nations Unies)

59. Compte tenu de la charge de travail supplémentaire que représente l'appui de la Mission au processus électoral, il est proposé de créer un emploi de temporaire d'assistant à l'information géospatiale (agent du Service mobile), un emploi de temporaire d'assistant informaticien (agent du Service mobile) et un emploi de temporaire de spécialiste des systèmes d'information géospatiale (Volontaire des Nations Unies). L'assistant à l'information géospatiale recueillera des documents cartographiques et élaborera une base de données géographiques et spatiales pour appuyer le processus électoral, et coordonnera l'ensemble des demandes de services d'information géospatiale et de soutien émanant de la Commission électorale nationale indépendante. L'assistant informaticien fournira un appui au processus électoral dans les domaines de l'informatique et des communications. Le spécialiste des systèmes d'information géospatiale sera chargé d'étudier et d'actualiser les données géospatiales en temps voulu et selon les besoins de la Mission et de la Commission, et veillera à ce que les demandes d'informations géospatiales personnalisées soient comprises et saisies dans les bases de données.

Section des transports aériens

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 23 emplois de temporaire (10 P-3 et 13 agents du Service mobile)

60. Compte tenu de la charge de travail supplémentaire que représente l'appui de la Mission au processus électoral et de l'ajout de 14 avions et de 16 hélicoptères à la flotte de la Mission, il est proposé de créer 10 emplois de temporaire de fonctionnaire chargé des opérations aériennes (P-3) à Bandundu, à Gemena, à Goma, à Kamina, à Kananga, à Kindu, à Kinshasa, à Kisangani et à Mbandaka, et 13 emplois de temporaire d'assistant aux opérations aériennes (agent du Service mobile) à Bandundu, à Dungen, à Gemena, à Kalemie, à Kamina, à Kananga, à Kindu, à Kinshasa, à Kisangani et à Mbandaka.

61. Les fonctionnaires chargés des opérations aériennes veilleront à ce que les opérations aériennes soient menées conformément aux ordres d'opération aérienne, au plan quotidien d'organisation des vols, au manuel des opérations aériennes produit par le Département des opérations de maintien de la paix, aux consignes générales de la MONUSCO en matière d'aviation et autres règles de base pertinentes, aux directives de l'ONU, ainsi qu'aux normes, pratiques, procédures et règlements de l'Organisation de l'aviation civile internationale, de l'Association du transport aérien

international et du pays hôte. Ils devront également gérer les vols d'évacuation sanitaire, les vols des personnalités et d'autres missions spéciales ; participer sur demande aux opérations de recherche et sauvetage qui concernent les moyens aériens de la MONUSCO ou d'autres appareils ; étudier, planifier et coordonner les projections quotidiennes d'ordres d'opération aérienne et de besoins en appui aérien ; analyser les risques et dégager des mesures d'atténuation capables de ramener ceux-ci à un niveau acceptable ; veiller à ce que les appareils soient choisis et alloués dans un souci d'optimisation du coût de l'appui à la Mission ; coordonner les activités de contrôle technique des opérations aériennes et contrôler les performances techniques et de sécurité des moyens aériens affectés à la Mission pour vérifier qu'ils sont en état de naviguer et dûment certifiés ; veiller à ce que le personnel et le matériel soient conformes aux conditions définies dans les contrats correspondants.

62. Les assistants aux opérations aériennes devront veiller à ce que les opérations aériennes soient menées conformément aux ordres d'opération aérienne, au plan quotidien d'organisation des vols, au manuel des opérations aériennes produit par le Département des opérations de maintien de la paix, aux consignes générales de la MONUSCO en matière d'aviation et autres règles de base pertinentes, aux directives de l'ONU, ainsi qu'aux normes, pratiques, procédures et règlements de l'Organisation de l'aviation civile internationale, de l'Association du transport aérien international et du pays hôte. Ils devront également gérer les vols d'évacuation sanitaire, les vols de personnalités et d'autres missions spéciales ; participer sur demande aux opérations de recherche et de sauvetage qui concernent les moyens aériens de la MONUSCO ou d'autres appareils ; examiner, planifier et coordonner les projections quotidiennes d'ordres d'opération aérienne et de besoins en appui aérien ; analyser les risques et dégager des mesures d'atténuation capables de ramener ceux-ci à un niveau acceptable ; veiller à ce que les appareils soient choisis et alloués dans un souci d'optimisation du coût de l'appui à la Mission.

Section du contrôle des mouvements

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 11 emplois de temporaire (11 agents du Service mobile)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 30 emplois de temporaire (30 Volontaires des Nations Unies)

63. Compte tenu de la charge de travail supplémentaire que représente le soutien de la Mission au processus électoral, il est proposé de créer 5 emplois de temporaire d'officier chargé du contrôle des mouvements (agent du Service mobile), 6 emplois de temporaire d'assistant au contrôle des mouvements (agent du Service mobile) et 30 emplois de temporaire d'assistant au contrôle des mouvements (Volontaire des Nations Unies).

64. Les officiers chargés du contrôle des mouvements assureront le suivi de toutes les activités liées à la circulation des cargaisons et du personnel de l'appui au processus électoral ; fourniront une assistance et des conseils techniques aux homologues de la Commission électorale nationale indépendante et à l'appui à la Mission sur le transport dans tous ses aspects, notamment les méthodes à adopter pour les biens nécessitant une gestion particulière ; conseilleront les assistants au contrôle des mouvements présents sur le terrain afin qu'ils mènent leurs activités dans le respect des normes opérationnelles et qu'ils fournissent un service de qualité.

65. Les assistants au contrôle des mouvements recevront les demandes des clients relatives au transport de passagers et des cargaisons, conformément au plan de soutien logistique de la MONUSCO établi pour les élections ; ils enregistreront et actualiseront les données statistiques sur la circulation du matériel électoral et du

personnel ; veilleront à ce que les appareils, véhicules et navires soient chargés conformément aux manifestes de cargaison ; procéderont à l'enregistrement, à l'embarquement et au débarquement des passagers et des marchandises.

Section des approvisionnements essentiels

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 emplois de temporaire (2 agents du Service mobile)

66. Compte tenu de la charge de travail supplémentaire que représente l'appui de la Mission au processus électoral, il est proposé de créer deux emplois de temporaire d'assistant à la gestion des carburants (agent du Service mobile) à Kananga et à Kinshasa. Ils seront chargés d'obtenir le carburant et les produits dérivés du pétrole nécessaires aux activités d'appui au processus électoral, dans le respect des normes et des pratiques de sûreté.

Section des transports

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 5 emplois de temporaire (5 agents du Service mobile)

67. Compte tenu de la charge de travail supplémentaire que représente l'appui de la Mission au processus électoral, il est proposé de créer cinq emplois de temporaire d'assistant aux transports (agent du Service mobile) à Kamina, à Kananga, à Kinshasa, à Kindu et à Mbandaka. Les titulaires garantiront l'efficacité des transports terrestres nécessaires aux activités électorales et mèneront à cette fin les tâches suivantes : coordonner les demandes de véhicules et les besoins connexes lors de la distribution du matériel électoral ; veiller à l'entretien des véhicules et du matériel spécialisé se trouvant dans les pôles ; fournir des conseils sur la sécurité des véhicules ainsi que sur l'utilisation et l'inventaire des pièces de rechange ; assurer la coordination des besoins en pièces de rechange et veiller à ce que toutes les composantes participant à la distribution du matériel électoral bénéficient de services de transport rapides et efficaces ; veiller à ce que les véhicules soient utilisés dans le respect des directives établies.

III. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Montant alloué	Projet	Dépenses	Total
	(2017/18)	de budget	supplémentaires prévues	
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	26 964,5	35 493,6	–	35 493,6
Contingents	482 541,2	470 795,6	–	470 795,6
Police des Nations Unies	19 974,7	20 113,1	–	20 113,1
Unités de police constituées	31 537,2	33 399,1	–	33 399,1
Total partiel	561 017,6	559 801,4	–	559 801,4
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	148 537,7	136 518,3	–	136 518,3
Personnel recruté sur le plan national	98 039,0	92 903,7	–	92 903,7
Volontaires des Nations Unies	20 005,6	19 442,2	1 191,1	20 633,3
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	728,2	7 251,7	8 121,8	15 373,5
Personnel fourni par les gouvernements	2 863,1	2 863,1	–	2 863,1
Total partiel	270 173,6	258 979,0	9 312,9	268 291,9
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	637,0	1 170,5	–	1 170,5
Voyages	4 736,1	5 451,3	410,0	5 861,3
Installations et infrastructures	53 444,4	61 137,2	–	61 137,2
Transports terrestres	16 812,2	17 858,2	220,0	18 078,2
Opérations aériennes	143 246,8	154 210,3	72 122,3	226 332,6
Opérations maritimes ou fluviales	28,8	27,4	–	27,4
Communications et informatique	35 981,6	36 506,8	140,2	36 647,0
Santé	2 266,4	2 073,7	–	2 073,7
Matériel spécial	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	51 503,6	54 753,0	2 261,9	57 014,9
Projets à effet rapide	2 000	1 500,0	–	1 500,0
Total partiel	310 656,9	334 688,4	75 154,4	409 842,8
Montant brut	1 141 848,1	1 153 468,8	84 467,3	1 237 936,1
Recettes provenant des contributions du personnel	28 850,5	27 429,0	698,8	28 127,8
Montant net	1 112 997,6	1 126 039,8	83 768,5	1 209 808,3
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	1 141 848,1	1 153 468,8	84 467,3	1 237 936,1

IV. Analyse des dépenses supplémentaires prévues¹

68. Les dépenses supplémentaires prévues correspondent aux dépenses relatives à l'appui de la Mission au processus électoral en République démocratique du Congo.

	<i>Dépenses prévues</i>
Volontaires des Nations Unies	<u>1 191,1</u>

69. L'augmentation des ressources demandées s'explique par la création proposée de 65 emplois de temporaire de Volontaire des Nations Unies.

	<i>Dépenses prévues</i>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	<u>8 121,8</u>

70. L'augmentation des ressources demandées s'explique par la création proposée de 92 emplois de temporaire: 1 D-1, 4 P-5, 3 P-4, 38 P-3, 44 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux.

	<i>Dépenses prévues</i>
Voyages	<u>410,0</u>

71. L'augmentation des ressources demandées s'explique par les voyages du personnel du Bureau de l'appui électoral et du personnel affecté aux activités d'appui au processus électoral.

	<i>Dépenses prévues</i>
Transports terrestres	<u>220,0</u>

72. L'augmentation des ressources demandées s'explique par l'achat de 55 motocycles, destinés à accompagner l'élargissement, pendant la période électorale, de la stratégie de lutte contre l'insécurité en milieu urbain, dont l'objectif est d'anticiper les problèmes liés à la protection et d'y remédier grâce au dialogue entre les communautés locales, les autorités locales et la police nationale.

	<i>Dépenses prévues</i>
Opérations aériennes	<u>72 122,3</u>

73. L'augmentation des ressources demandées s'explique par le déploiement et l'utilisation de 15 appareils (6 avions et 9 hélicoptères) pendant cinq mois et de 15 appareils (8 avions et 7 hélicoptères) pendant deux mois, en vue d'appuyer le processus électoral.

	<i>Dépenses prévues</i>
Communications et informatique	<u>140,2</u>

74. L'augmentation des ressources demandées s'explique par l'achat de matériel d'infrastructure de réseau destiné à équiper les endroits où ce type d'infrastructures

¹ Les dépenses supplémentaires prévues sont exprimées en milliers de dollars des États-Unis.

fait défaut, l'achat de deux appareils de visioconférence et l'achat d'ordinateurs portables assortis d'imprimantes pour le personnel affecté aux activités électorales. L'augmentation est également imputable à la fourniture de services Internet dans les lieux d'où la MONUSCO est actuellement absente et aux coûts générés par la campagne d'information relative aux élections.

Dépenses prévues

Fournitures, services et matériel divers

2 261,9

75. L'augmentation des ressources prévues s'explique par : le recrutement de jusqu'à 182 vacataires en vue d'appuyer le processus électoral; l'exécution d'un programme destiné à former 600 formateurs de la Police nationale congolaise dans six localités (Bukavu, Bunia, Goma, Kasangulu, Kisangani et Lubumbashi) et à organiser 50 sessions de renforcement des capacités à l'intention de 4 600 membres de la Police nationale dans 15 sites afin qu'ils puissent mener des opérations de maîtrise des foules adaptées au contexte des élections; l'exécution de programmes visant à renforcer la participation des femmes au processus électoral, notamment grâce à la création de centres de crises tenus par des femmes à Bukavu, à Goma et à Kinshasa.

V. Financement de l'appui à la tenue des élections présidentielle et législatives

76. La présente demande d'engagement de dépenses est soumise en vertu de la section VI de la résolution 64/269 de l'Assemblée générale et des dispositions de l'article 4.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, par lesquels un Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix servant de mécanisme de flux de trésorerie a été créé pour permettre à l'Organisation, entre autres, d'intervenir rapidement en cas d'élargissement d'opérations en cours, et de couvrir les dépenses imprévues et extraordinaires ainsi que les besoins de capital (dépenses) dans le domaine du maintien de la paix.

77. Les prévisions de dépenses supplémentaires s'appuient sur un plan global et intégré et sur les informations disponibles au moment de l'élaboration du projet. Étant donné que des discussions sont en cours concernant la planification de l'appui apporté par la MONUSCO et l'estimation des dépenses qu'il s'agit d'engager au vu des derniers événements électoraux, le Secrétaire général demande à bénéficier d'une autorisation d'engagement de dépenses tant que la Mission continue d'aider la Commission électorale nationale indépendante à adapter sa stratégie opérationnelle en vue des élections.

VI. Décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre

78. **En ce qui concerne le financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, il conviendrait que l'Assemblée générale autorise le Secrétaire général à engager, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, des dépenses d'un montant de 84 467 300 dollars, en sus des crédits de 1 153 468 800 dollars déjà ouverts pour le même exercice aux fins du fonctionnement de la Mission.**